

Présents : BABOLAT Coraline, BABOLAT Mikaël, DURAND Maël, FORNAINI Claude, GERMAIN Céline, GIRAUD Jean-Michel, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre, LAURENCIN Josette

Présent par visioconférence : MORY Christophe

Excusée : BABOLAT Stéphanie

Secrétaire de séance: Madame BABOLAT Coraline

Le compte rendu de la précédente réunion est validé à l'unanimité.

1) **Validation des devis :**

- a) Le devis de l'entreprise Sondalp, d'un montant de 2970 euros ttc, a été validé à l'unanimité par l'ensemble des conseillers présents. Le devis comprend la dépose et la repose de la pompe ainsi que l'inspection du puits par l'intermédiaire d'une caméra. Selon l'Agence Régionale de Santé il y a une possibilité que le puit soit ensablé et qu'une crépine soit colmatée.
- b) Le système informatique de gestion de l'eau actuel manquant de précisions, l'achat d'un logiciel d'exploitation complet a été envisagé. Le devis de télégestion du réseau d'eau potable s'élève à 2232 euros ttc et 230,4 € ttc d'abonnement annuel. L'ensemble des conseillers présents a décidé de reporter sa décision lors du prochain Conseil afin d'avoir plus de précision sur ce logiciel (Entreprise Besson graphisme)
- c) Le devis de 96 euros ttc de l'entreprise Cerig qui permettra l'admission d'un QRcode sur les factures et permettre aux habitants de les payer chez le buraliste est validé à l'unanimité.
- d) Le devis de l'entreprise Chipier concernant le raccordement de la pompe installée dans le puit au-dessus du Traversier, afin d'alimenter les tonneaux d'abreuvement a été validé pour un montant de 1191,26 € ttc.
- e) Le devis d'un montant de 1039,44 euros ttc concernant l'achat de panneaux signalétiques est validé. Les panneaux d'interdiction de circuler à tous véhicules à moteur seront installés chemin de la maladière et de pré rond, des panneaux directionnels pour le parking vers le cimetière seront installés à différents carrefours du village.

2) **Modification délégués Scot Bucopa**

La compétence étant été transférée à la CCPA, c'est elle qui désigne les délégués siégeant au scot Bucopa. Par conséquent la délibération D2020-05-010 est annulée.

L'assemblée à accepter la modification à l'unanimité.

3) **Modification contrats :**

La commission « salariés » expose les projets de modifications à apporter aux contrats d'ATSEM et Agent d'entretien à l'ensemble des conseillers présents. Il est décidé d'attendre l'entretien avec la personne concernée, le sujet sera abordé de nouveau lors du prochain Conseil.

4) **Actions sociales :**

- a) Deux chèques de 10 euros ont été offert à la commune par la CCPA valable dans les commerces de l'Unions Commerciales de la Plaine de l'Ain Amblamex.

La CCPA avait prévu de soutenir financièrement en 2020 la fédération des unions commerciales Amblamex pour leur grand jeu-concours De Commerc'en Rubis, jeu qui a finalement dû être annulé pour cause de crise sanitaire.

Une décision prise durant le confinement, avec l'accord du bureau, consiste à réorienter la somme prévue pour acquérir des chèques-cadeaux de 10 euros qui seraient remis aux CCAS ou aux communes ne disposant pas de CCAS, au prorata de leur population, pour qu'ils soient distribués aux habitants selon des critères sociaux, dont le choix revient à chaque commune (difficultés sociales, mérite pendant la crise, âge...).

Les chèques permettront d'agrémenter la réception des colis de fin d'année.

- b) Le conseil municipal décide de ne pas participer à la vente de brioches proposée par l'Adapei.

5) **Virement de crédits** :

Lors du budget il y a eu omission des intérêts bancaires sur le budget Assainissement. Il est nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** le virement de crédit indiqué ci-dessous :

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
En Fonctionnement			
6156	Maintenance	- 45,48 €	
66111	Intérêts bancaires	+ 45,48 €	

6) **Questions diverse** :

- a) **Remerciements associations** :

Les restos du cœur et la banque alimentaire de l'Ain remercient le conseil municipal de Lompnas pour l'attribution des subventions.

- b) **Point eau** :

L'analyse de l'eau est conforme.

Eau respectant les limites et les références de qualité bactériologique fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.
Eau respectant les références de qualité physico-chimiques fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

- c) **AG Alec** :

L'assemblée générale aura lieu le 17 septembre à 16h00.

- d) **Urbanisme** :

Permission accordée de la déclaration préalable pour la piscine de Monsieur VETTARD Marc.

Un avis favorable a été donné aux travaux futurs de Monsieur ZANDER Philippe. Une consultation du service ADS est en cours pour cette déclaration préalable pour vérification du respect du règlement national d'urbanisme.

- e) **CPINI**:

Face à un manque de volontaires, la possibilité de la fermeture du Centre de Première Intervention a été abordée.

- f) **Plan Communal de Sauvegarde**

Il est présenté la modification apportée au PCS suite au changement de municipalité.
Le maire et les adjoints s'étant réunis pour mettre à jour l'organisation du dispositif communal. Une liste des personnes vulnérables en cas d'alerte a été dressée. Le PCS est consultable en mairie.

g) Commission communication et site internet

La commission se réunira

h) Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira dans la mesure du possible le dernier Lundi du mois